Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203699-20251208-2025_048-DE

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2025.

Présents : CORBEL Guy - ÉON-SALABERT Fanny - PERRAULT Stéphane - AUBURTIN Jérôme - BASTIEN Carole - CORLOSQUET Chantal - DESAINT DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - FOURNIER Yohann - MEUNIER Romain - POINÇU Sandra - RÉHEL Jean-Paul.

Absents : DAULT Francis (pouvoir à CORBEL Guy) - NOËL Pierrick (pouvoir à PERRAULT Stéphane) - NOËL Philippe

Secrétaire de séance : CORLOSQUET Chantal

Délibération n° 2025-048 - Décisions modificatives budgétaire

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 avril 2020 attribuant une subvention de 53 383 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 pour la rénovation et l'aménagement de la salle des fêtes ;

Vu le versement d'une avance de 30 %, soit 16 015 €, suite à la déclaration de commencement des travaux du 20 janvier 2020 ;

Considérant que le projet n'ayant pas été réalisé en totalité, le montant subventionnable est inférieur et qu'un trop-perçu de 9 053 € a été identifié ;

Considérant que cette dépense n'étant pas prévue au budget initial, il est nécessaire de procéder à une décision modificative de crédits ;

Considérant que le crédit du compte 60612 - Énergie, Électricité du budget annexe commerce multiservices est insuffisant pour couvrir les dépenses à venir et doit être ajusté ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de rembourser le trop-perçu d'un montant de 6962 € et d'inscrire la dépense correspondante au budget via une décision modificative :

- Compte 2111 – programme 72 aménagement secteur 2AU : - 7 000 €
- Compte 1321 – programme 35 Salle des fêtes : + 7 000 €

DECIDE l'Ajustement budgétaire – Budget Commerce Multiservices :

- Compte 63512 – Taxes foncières : - 400 €
- Compte 60612 – Énergie, Électricité : + 400 €

AUTORISE le Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Guy CORBEL

MAIRIE DE TREMEUR
Côtes d'Armor

La secrétaire,
Chantal CORLOSQUET